

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le 16 juin 2020 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Broustic à Andernos-les-Bains, sous la présidence de Mme LE YONDRE.

**Date de la convocation :** 10 juin 2020

**Nombre de Conseillers en exercice :** 38

**Présents :** 29

**Votants :** 28

**Membres présents :** M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. DANÉY, Mme LARRUE, M. PAIN, M. MARTINEZ, M. ROSAZZA, M. DE GONNEVILLE, Mme BRISSET, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. CHAUVET, Mme BRUDY, Mme CHAIGNEAU, M. POHL, Mme CHAPPARD, M. BELLARD, Mme BANOS, M. BOURSIER, M. DEVOS, Mme GUIGNARD DE BRECHARD, M. MARLY, Mme GUILLERM, M. MARTIN, Mme BATS, M. RECAPET, M. BAGNERES, M. MANO, M. FRANCOIS

**Pouvoirs :**  
Mme DESTOUESSE à M. LAFON  
Mme DUBARRY à M. BAGNERES  
Mme MARENZONI à M. PAIN

**Membres absents :**  
M. CHAMBOLLE  
M. DUBOURDIEU  
Mme C. CASAUX  
Mme A. CAZAUX  
Mme CAZENTRE-FILLASTRE  
M. OCHOA

**Secrétaire de séance :** M. BAGNERES

\*\*\*\*

Madame Nathalie LE YONDRE, Vice-Présidente de la COBAN, expose que l'arrêté des comptes 2019 de la Collectivité est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Président avant le 31 juillet 2020 dans le cadre des ordonnances du 25 mars 2020, après production, par le Comptable, du compte de gestion.

Le compte administratif permet la détermination des résultats de l'exercice : celui de la section d'exploitation et le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser repris dans le Budget primitif 2020 du budget annexe correspondant.

Le compte administratif 2019 du budget annexe TRANSPORTS fait apparaître les résultats suivants :

<b>SECTION D'EXPLOITATION (en €)</b>	
Total recettes	1 825 103,66
Total dépenses	- 2 069 249,63
Solde d'exécution 2019	- <b>244 145,97</b>
Résultat 2018 reporté	474 180,02
<b>Résultat cumulé de la section d'exploitation</b>	<b>+ 230 034,05</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (en €)</b>	
Total recettes	0,00
Total dépenses	- 14 727,75
Solde d'exécution 2019	- <b>14 727,75</b>
Résultat 2018 reporté	-
<b>Résultat cumulé de la section d'investissement</b>	<b>- 14 727,75</b>
<b>RESULTAT GLOBAL 2019 (en €) hors RAR</b>	<b>+ 215 306,30</b>

<b>RESTES A REALISER d'INVESTISSEMENT A REPORTER EN 2020 (en €)</b>	
Total recettes	0,00
Total dépenses	- 12 600,00
<b>Solde RAR</b>	<b>- 12 600,00</b>

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 juin 2020,

**Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :**

- **APPROUVER** le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2019 du budget annexe TRANSPORTS de la COBAN, pour un montant de **230 034,05 €**, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2020,
- **APPROUVER** le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2019 pour un montant de **- 14 727,75 €**, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020,

- **CONSTATER** les restes à réaliser d'investissement **12 600,00 €** qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,
- **ARRETER** le compte administratif 2019 du Budget annexe TRANSPORTS de la COBAN.

**Mme LARRUE et M. DEVOS, de la Commune de Lanton, ne prennent pas part au vote.**

**Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, le Président ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **APPROUVE le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2019 du budget annexe TRANSPORTS de la COBAN, pour un montant de 230 034,05 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2020,**
- **APPROUVE le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2019 pour un montant de - 14 727,75 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2020,**
- **CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 12 600,00 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2020,**
- **ARRETE le compte administratif 2019 du Budget annexe TRANSPORTS de la COBAN.**

**Vote :**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le **19 JUN 2020**

Le Président de la COBAN,



Par déléation,  
la Vice-Présidente  
**Nathalie Le Yondre**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.